



**Les Gets**  
– MAIRIE –

## ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS  
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

### ARRÊTÉ N°2025-06

**Objet : Réglementation de la circulation et le stationnement sur la VC n°2 dite rue du Centre pendant les vacances de février 2025**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,**

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8ème partie- sur la signalisation temporaire ;

**VU** le tableau de classement des voies communales approuvé le 08/11/1996 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue du Centre pendant les vacances de février 2025 ;

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1er :** La rue du Centre sera fermée à la circulation et au stationnement du 9 février 2025 au 7 mars 2025, du dimanche au vendredi, chaque semaine de 17h00 à 22h00 de l'intersection de la rue de l'Ancienne fruitière jusqu'à l'intersection avec la rue du Chêne.

**ARTICLE 2 :** Le signalisation sera mise en place par la police municipale de la commune.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 9 janvier 2025

Le Maire des Gets,  
Philippe VINEY

